

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 Décembre 2002

à 18 heures

PRESENTS : M.SALLIOU P.- Maire

Mmes et Ms GEORGES Y. - LE FOLL M. - HENRY B. – FREMONT L. – THOMAS D. - COLLOBERT H. – Adjoints,

Mmes et Ms MABIN B. - LE BAIL M. – PLOUX G. - LE VEZOUET JP. – JONET S. – PERSONNIC A. - LE ROUX P – LE MARREC YV. - GUENNIC MT. – MEUNIER J. – SALAUN JC. - JOUANIGOT A. - KERHERVE J.- RICHARD G.

ABSENTS : Mme ANGER M. qui donne pouvoir à M. SALLIOU P.

Mme MONNIER M. qui donne pouvoir à Mme JOUANIGOT A.

Monsieur FREMONT L. a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Le maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance (cf. convocation) +

- information sur la bibliothèque
- information sur la future zone commerciale

J. KERHERVE demande où en est le dossier confié à « Paysages de l'Ouest ».

1° POINT – ACQUISITION FONCIERE – TERRAIN MALEFANT

Le Maire explique qu'il s'agit d'un terrain situé près de l'ancien terrain de football « En AVANT », rue de la Fontaine.

C'est un terrain de 640 m², en vente depuis déjà longtemps. Il a fait l'objet d'un compromis dont la commune a eu connaissance, dans le cadre du droit de préemption.

Cette parcelle pourrait nous intéresser. La date limite pour préempter est le 11 décembre.

Pour ce faire, la commune doit bien entendu, exposer ses motifs.

H. COLLOBERT lit la lettre qu'il a adressée au notaire, Me COADIC.

Pour lui, l'acquisition de ces terres permettrait un réaménagement complet du site et comprendrait 3 volets :

- 1- environnement
- 2- cadre de vie
- 3- sécurité

Le prix du terrain a été fixé par le notaire à 7 930 € + 1 834 € de frais.

Aujourd'hui, il nous manque l'estimation des domaines que l'on devrait recevoir avant mercredi, date limite.

H. COLLOBERT propose que la commune exerce son droit de préemption.

A JOUANIGOT demande de combien de temps on dispose pour réaliser les projets

Pour H. COLLOBERT il y a obligation de réalisation mais ne connaît pas les délais, si toutefois il y en a.

Le conseil décide, à l'unanimité d'exercer son droit de préemption pour l'acquisition de ce terrain.

2° POINT – RAPPORTS ANNUELS 2001

EAU ET ASSAINISSEMENT – COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

B. MABIN lit des extraits des rapports qui sont consultables en mairie.

3° POINT – AVENANT AU CONTRAT CHENIL-SERVICE

Y. GEORGES explique que « CHENIL-SERVICE » a été mis en place au niveau du département pour régler les problèmes de divagation de chiens et de chats.

La société CHENIL-SERVICE sollicite une revalorisation de sa redevance annuelle.

A l'heure actuelle la commune verse 0,38 € HT par habitant. La participation demandée à compter du 1 janvier 2003 est de 0,61 € par habitant, tarif applicable jusqu'au 31 décembre 2005.

Après discussion et devant l'augmentation jugée excessive, par le conseil municipal, il est proposé de donner un accord pour ce nouveau tarif, mais uniquement pour un an.

4° POINT – OFFICE DU TOURISME – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L. FREMONT indique que la nouvelle équipe mise en place en 2001, a hérité d'une situation financière difficile, bien que l'équilibre soit désormais atteint.

La présidente sollicite les communes pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle en 2002, afin de résorber le déficit antérieur.

La somme demandée à PABU est de 400 €.

Le conseil vote	Pour	20
	Abstentions	3 (KERHERVE-JOUANIGOT-MONNIER)

5° POINT – TRAVAUX DE VOIRIE

Exposé d'Y. GEORGES

* En cours : Plate-Forme de pétanque au terrain du Cozen

* Lampadaires dans le lotissement HLM : les travaux doivent débuter demain

* L'alarme à l'école bilingue est installée

* Les travaux au lotissement de la Fontaine démarrent 1^o semaine de janvier.

* En ce qui concerne le programme de voirie 2003 : se reporter au compte rendu de la commission du 18 novembre

Pour ce qui est de la rue de l'église, on ne fera pas de travaux en 2003 car il y a le problème de l'enfouissement des réseaux. Cette rue sera traitée dans le cadre d'un projet plus important incluant la maison L'ANTON.

6° POINT – ANNULATION DE TITRES DE RECETTES EMISSION EN NON VALEUR

M. LE FOLL explique qu'il s'agit d'annuler une recette émise au profit de la commune, pour une famille dont les enfants fréquentaient la cantine entre 1999 et 2001 et qui n'a pas réglé sa dette (558,85 €).

L'entreprise du père est en liquidation judiciaire. La créance est devenue irrécouvrable.

Dans un même temps, il y a lieu de voter une décision modificative pour prévoir les crédits nécessaires à l'annulation de cette créance.

Les 558,85 € nécessaires, seront prélevés sur l'article ' dépenses imprévues » et transférés sur l'article « titres annulés ».

Accord du conseil

7° POINT - DOSSIERS EN COURS – EXPOSE H. COLLOBERT

- **Lotissement du Rucæër** : A vu avec Madame l'Ingénieur de la DDE. Le dossier va pouvoir être bientôt présenté.

On va faire de la publicité.

- **Mairie** : Le dossier est en mairie pour validation. C'est un projet qui va représenter un certain coût.

- **Chemin des capucins** : le dossier est en cours.

- **Le cabinet « Réponses Associées »** de BREST a commencé en 2000, une étude sur l'aménagement du bourg.

Il a transmis des plans et souhaite le maximum de constructions vers le bas du bourg et la Poterie, pense qu'il faut supprimer la route le long du cimetière pour obliger à passer devant la mairie.

Il a fourni des pistes de réflexion et doit transmettre un écrit pour finaliser son étude.

Ensuite viendra le PLU.

Réunion Commission Urbanisme + Bureau Municipal le 11 décembre à 19 heures.

8° POINT – ELECTIONS PRUDHOMMALES

Elles auront lieu le 11 décembre à la mairie.

Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

Tour de garde à prévoir.

INFORMATIONS

* 21 Décembre à 15 heures : goûter des anciens offert par le maire et les adjoints. Tous les conseillers sont invités.

* 27 Décembre à 18 heures : Vœux de la Municipalité.

* **Avenir du Commissariat**

Il est très probable que PABU se trouvera sous la responsabilité du commissariat et non plus de la gendarmerie, comme d'ailleurs toutes les communes de la Communauté de Communes, sauf PLOUISY.

Dans cette hypothèse, le problème de nos vacances funéraires serait réglé.

Le commissariat serait donc maintenu.

* **Projet de zone commerciale (SUPER-U)**

Une charte commerciale a été présentée aux commerçants de GUINGAMP.

SUPER-U a déposé un dossier pour une implantation de 3000m2 avec 50 emplois à la clé.

Si SUPER-U s'installe sur PABU d'autres enseignes suivront.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40